Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_102-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-102
	CONTRACTUALISATION	
Fonds de concours		
Objet : Commune de Languenan		

Le lundi 22 juin 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 80 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 90

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Gaétan ACCOH, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Eliane LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Corinne GALLEE, Caroline HAYCOX, Lemuel MONDESIR

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Madeleine MICHEL, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Marie-Rose DANIEL pouvoir à Patrick DURAND, Charles HOUZE pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Maxime LEBORGNE pouvoir à Aurélie NICOLAS, Dominique LUCAS pouvoir à Suzanne LEBRETON, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_102-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-102
	CONTRACTUALISATION	
Fonds de concours		
Objet : Commune de Languenan		

Rapporteur : Monsieur Jérémy DAUPHIN

Afin d'accompagner le développement de ses communes, Dinan Agglomération a choisi de participer au financement de leurs investissements. Ainsi, il a été décidé d'allouer aux communes membres une enveloppe de fonds de concours de 6 450 000 € pour la période 2022-2026.

Sont éligibles tous projets d'investissement ayant débuté sur le mandat 2020-2026 et n'ayant pas d'impact négatif sur l'environnement et n'allant pas à l'encontre des politiques publiques de l'agglomération.

La commune de Languenan a ainsi fait la demande suivante :

NOUVELLES DEMANDES DE LA COMMUNE :		
Intitulé du projet	Coût total	Fonds de concours
Travaux église	70 289 €	16 500 €
Aménagement et équipements communaux	61 750,94 €	30 875,47 €
Sous-Total	132 039,94 €	47 375,47 €
DEMANDE DE MODIFICATIONS DE LA COMMUNE :		
Réhabilitation et extension bibliothèque municipale *(Annulation du projet)*	0 € Soit – 235 000 € *(235 000 €)*	0 € Soit – 30 875 € *(30 875 €)*
Sous-Total	- 235 000 €	- 30 875 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2021-128 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 20 décembre 2021 approuvant le Pacte fiscal et financier solidaire,

Vu la délibération n° CA-2023-091 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 17 juillet 2023 approuvant l'intégration de la commune de Beaussais-sur-mer au Pacte fiscal, financier et de Solidarités,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_102-DE

Vu le règlement de fonds de concours 2022-2026 de Dinan Agglomération du 20 décembre 2021,

Vu la délibération n° CA-2025-078 en date du 26 mai portant sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 30 875 € pour une opération de Réhabilitation et extension bibliothèque municipale,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant l'abandon du projet portant sur la bibliothèque et donc du fonds de concours qui y était lié de 30 875 €,

Considérant les deux nouveaux projets (l'église et équipements communaux),

Considérant qu'un fond de concours de 47 375,47 € peut-être attribué pour ces nouveaux projets,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Abroger** la délibération n°CA-2025-078 qui avait attribué un montant de fonds de concours de 30 875 € à la commune de Languenan,
- **Attribuer** le montant de fonds de concours à la commune de Languenan, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant total de 47 375,47 €,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 2)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Marina LE MOAL,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION